CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 18 juillet 2022 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les barèmes de référence pour le calcul des subventions relatives au personnel des milieux d'accueil de la petite enfance', portant le numéro 71.948/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 1er septembre 2022 conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BIHWLEBBI-HBJEIUQ‡